



Conseil économique et social

Distr. générale
28 septembre 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique de la 38^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 20 juin 2018, à 15 heures

Président : M. Matjila (Vice-Président) (Afrique du Sud)

Sommaire

Point 9 de l'ordre du jour : Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (*suite*)

Table ronde de haut niveau sur le thème « Faire face aux défis, risques et impact des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques sur les plus vulnérables »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M^{me} Chatardova (Tchéquie), M. Matjila (Afrique du Sud), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 9 de l'ordre du jour : Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite) (A/73/78-E/2018/54)

Table ronde de haut niveau sur le thème « Faire face aux défis, risques et impact des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques sur les plus vulnérables »

1. **Le Président** dit que la table ronde aura pour objet d'étudier les moyens d'améliorer l'action du système humanitaire face aux défis liés aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux changements climatiques et à leurs conséquences humanitaires. Les participants discuteront de la manière d'améliorer la préparation aux catastrophes à évolution lente, aux catastrophes soudaines et aux changements climatiques, et de mieux intervenir face à ces phénomènes. Ils recenseront les stratégies, les meilleures pratiques et les enseignements qui peuvent être mis au service de la prévention et de la résilience et permettre d'assurer la protection des personnes vulnérables. Ils examineront la situation et prendront la mesure des difficultés que les catastrophes et les changements climatiques présentent pour l'action humanitaire, et ils s'intéresseront aux possibilités de coopération avec les acteurs du développement et du climat. Ils parleront de leur expérience, aux niveaux national et régional, notamment de ce qu'ils ont fait face aux grandes catastrophes qui se sont produites récemment, comme la saison cyclonique 2017 dans l'Atlantique et l'épisode 2015/2016 du phénomène El Niño. Bien que dans ces deux cas, l'action collective ait été meilleure que par le passé, il reste des lacunes à combler et des défis à relever et il y a des occasions à saisir pour être mieux préparés à l'avenir.

2. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence), animatrice de la table ronde, dit que 2017 a été l'une des trois années les plus chaudes de l'histoire et l'année la plus chaude jamais enregistrée hors phénomène El Niño. Cette année-là, la sécheresse et d'autres phénomènes climatiques ont entraîné des crises alimentaires dans 23 pays, faisant que plus de 39 millions de personnes plongées dans l'insécurité alimentaire aient besoin d'une aide d'urgence, et 19 millions de personnes ont été nouvellement déplacées par des catastrophes naturelles dans 135 pays et territoires. Pourtant, le secteur humanitaire n'a jamais été aussi efficace ; il collecte plus d'argent que jamais

et aide des millions de personnes vulnérables chaque année.

3. À la suite de l'épisode El Niño de 2015/2016, l'un des plus puissants jamais enregistré, les Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour El Niño et le climat ont élaboré un plan d'action afin d'aider les États et les partenaires à empêcher que ces épisodes ne donnent lieu à des catastrophes. Des directives générales visant à passer de l'alerte rapide à l'intervention rapide ont également été établies. Bien que la plupart des catastrophes soient prévisibles, la structure actuelle de financement de l'aide humanitaire, fondée sur des appels de fonds, ne favorise pas l'intervention rapide. Le Fonds central pour les interventions d'urgence et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires cherchent à utiliser des modèles de financement axés sur l'anticipation et les données afin de promouvoir l'intervention rapide. Les plans d'intervention liés à un dispositif de financement pour imprévus ou à une assurance peuvent être utiles à cet égard. Le secteur privé peut apporter sa contribution au moyen d'obligations à impact humanitaire.

4. L'on peut tirer de l'épisode El Niño de 2015/2016 et de la saison cyclonique 2017 dans l'Atlantique les enseignements suivants : les acteurs nationaux, régionaux et internationaux doivent collaborer pour gérer le risque de catastrophe ; les plans d'évacuation, le prépositionnement de l'aide et le prédéploiement de travailleurs humanitaires ont sauvé quantité de vies dans les Caraïbes ; l'assurance contre les risques de catastrophe a facilité le relèvement.

5. L'animatrice invite les participants à réfléchir aux moyens de faire en sorte que l'alerte rapide débouche sur une intervention rapide efficace ; aux obstacles qui entravent l'action et à la manière de les surmonter ; aux moyens de renforcer les capacités aux niveaux local, national et régional afin que les personnes vulnérables soient plus résilientes face aux chocs ; à la manière d'améliorer la coordination de la préparation et de l'action à tous les niveaux de l'administration. S'adressant à M^{me} Goddard, Directrice de l'Institut international de recherche sur le climat et la société de l'Université Columbia de New-York, elle s'enquiert des grandes tendances de l'évolution du climat et du risque de catastrophe pour les 10 à 20 prochaines années, ainsi que de leurs conséquences pratiques sur le système humanitaire international et sur ses capacités de préparation et d'intervention.

6. **M^{me} Goddard** (Directrice de l'Institut international de recherche sur le climat et la société de l'Université Columbia), participante à la table ronde, dit que la variabilité du climat est une question de plus en plus

pressante. La principale tendance mondiale, qui se maintiendra dans les 20 années à venir et au-delà, concerne le changement de température, qui entraîne des catastrophes liées à la chaleur et affecte les précipitations. La modification des régimes pluviométriques fait que les tempêtes sont de plus en plus violentes et les périodes de sécheresse de plus en plus longues, ce qui peut avoir des conséquences mesurables sur l'agriculture et la viabilité des cultures. La variabilité à l'échelle décennale touche particulièrement le Sahel, où les régimes pluviométriques sont sensibles à des changements minimes des températures océaniques, ce qui peut entraîner des périodes très sèches ou très humides pouvant durer plusieurs décennies. La variabilité liée au hasard peut compenser ou exacerber les changements climatiques attendus, et la variabilité naturelle peut aussi perturber les prévisions.

7. Du fait des changements climatiques mondiaux, davantage de personnes et de biens matériels sont en danger, ce qui implique d'accroître l'aide humanitaire et exerce une plus grande pression sur les systèmes alimentaires et les systèmes hydriques. Sachant que l'impact des phénomènes El Niño et La Niña est lié à la saisonnalité, si un épisode El Niño semblable à celui de 2015/2016 venait à se produire dans les prochaines années, il aurait presque inévitablement des conséquences différentes. Ainsi, les autorités kényanes s'étaient préparées à l'épisode 2015/2016 du phénomène El Niño en se fondant sur les précipitations exceptionnelles entraînées par l'épisode 1997-1998 alors qu'en définitive, la saison des pluies 2015/2016 n'a été que légèrement plus humide que la moyenne. La communauté climatique ne peut pas se prononcer sur le niveau de préparation à recommander pour tel ou tel lieu, mais elle peut indiquer les précautions qui permettraient d'éviter un certain niveau d'impact. Bien que les phénomènes El Niño et La Niña soient liés à un grand nombre de catastrophes, ils s'avèrent toutefois utiles du point de vue de la préparation et de l'intervention rapide. Lors d'une année marquée par un épisode du phénomène El Niño ou La Niña, il est possible de prédire l'impact des catastrophes avec davantage de précision, ce qui aide à s'y préparer de manière adéquate.

8. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) demande à M. Prasad, Représentant permanent des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies, d'indiquer les principales difficultés rencontrées par les Fidji du fait des changements climatiques et de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques.

9. **M. Prasad** (Représentant permanent des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies), participant à la table ronde, dit que pour les Fidji comme pour bon nombre d'îles du Pacifique, ce qui est sûr c'est que rien n'est sûr ! Les ouragans et les cyclones, qui sévissaient autrefois de décembre à février, peuvent maintenant frapper en mai, et la sécheresse qui survenait habituellement en juin et en juillet peut maintenant apparaître vers la fin de l'année. En conséquence, il est difficile pour les États de faire des prévisions et donc de planifier les budgets, d'allouer les ressources et d'atteindre les objectifs de développement. En cas de catastrophe, les fonds doivent être réaffectés aux secours d'urgence et au relèvement à long terme. Les principales activités de développement en souffrent, celles qui ont trait à l'éducation, à la santé, aux services sociaux et à la prise en charge des personnes âgées étant particulièrement touchées.

10. Quatre séries de difficultés devront être surmontées. Premièrement, étant donné que l'intensité des phénomènes augmente, il faut trouver des moyens de réduire les risques liés à l'incertitude et d'atténuer en partie la pression de sorte que les États puissent se concentrer sur leurs principales priorités de développement social et humain. Deuxièmement, en ce qui concerne l'intervention en cas de catastrophe humanitaire, il faut améliorer la cohésion du système humanitaire et faire en sorte que les États, le système des Nations Unies et les organismes de développement bilatéraux ou autres coopèrent. Troisièmement, il faut une certaine volonté politique pour faire face au niveau actuel d'incertitude. Les partenaires de développement, y compris les banques multilatérales, doivent veiller à disposer des capacités et des niveaux de ressources nécessaires pour répondre à ces événements. Quatrièmement, les États doivent avoir conscience, bien en amont, des instruments dont ils disposent pour répondre aux catastrophes humanitaires. Les mécanismes de financement novateurs en sont un exemple ; les Fidji ont émis des obligations vertes en 2017, mais il existe toute une palette de solutions à envisager.

11. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) demande à M. Jackson, Directeur exécutif de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, d'indiquer les principaux enseignements tirés de la saison cyclonique 2017 dans l'Atlantique nord en matière de préparation, d'intervention et de résilience à différents niveaux.

12. **M. Jackson** (Directeur exécutif de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle), participant à la table ronde, prenant la parole

par visioconférence depuis la Colombie, dit que les phénomènes météorologiques de l'année écoulée, en particulier les ouragans Irma et Maria, ont montré à quel point la région des Caraïbes est vulnérable, et qu'il est donc d'autant plus important que les risques sous-jacents soient pris en considération. Les capacités actuelles sont limitées ; de nombreux États doivent faire face aux défis de la pauvreté et de la planification du développement, et il est difficile de réagir face à l'impact des événements météorologiques lorsque ceux-ci frappent plusieurs îles à la fois.

13. La Stratégie et cadre de programmation régionaux pour une gestion globale des catastrophes (2014-2024) porte sur quatre domaines prioritaires : renforcement des capacités institutionnelles ; gestion des connaissances pour une prise de décision éclairée ; principaux axes de développement dans chaque pays et dans la région ; résilience de la communauté, y compris les systèmes d'alerte rapide et la protection des moyens de subsistance. Les phénomènes météorologiques de 2017 ont permis de tirer des enseignements, notamment qu'il est nécessaire de renforcer la capacité d'intervention en cas de catastrophes multiples ; d'établir et de faire appliquer des normes et des codes relatifs à l'occupation et à la gestion des sols ; d'améliorer le processus permanent de préparation, en particulier s'agissant des dangers soudains ; de remédier aux énormes manques de financement de la gestion des catastrophes, notamment pour ce qui concerne les instruments d'assurance et les mécanismes de crédit conditionnel, sachant que beaucoup d'États des Caraïbes sont fortement endettés et ont donc du mal à financer des assurances couvrant les risques auxquels ils sont exposés, et de mieux comprendre les vulnérabilités et les dangers en présence.

14. Un examen des rapports établis après les catastrophes a montré qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts dans cinq domaines prioritaires. Le premier est celui des mécanismes de protection sociale destinés aux populations les plus vulnérables : bon nombre d'États ne disposent pas de systèmes modernes permettant de faire face aux conséquences d'une catastrophe. Le deuxième domaine est celui de la protection des infrastructures : plus de la moitié des dommages concernent le domaine des transports et de l'infrastructure. Le troisième est celui de la diversification économique : la majeure partie des investissements réalisés se fait dans le tourisme, activité en lien avec les infrastructures côtières, qui sont sensibles aux risques climatiques. Le quatrième est celui du renforcement du programme d'action en faveur de la protection de l'environnement : un environnement et un écosystème sains sont indispensables à la prospérité. Le

cinquième domaine est celui de la préparation opérationnelle : les petits États seront amenés à subir les effets des phénomènes climatiques dans la décennie à venir.

15. En ce qui concerne la résilience, un programme plus complet de gestion des risques liés aux catastrophes est en cours de promotion et d'intégration. Les États des Caraïbes renforcent leur résilience et élaborent des stratégies de reprise après sinistre, en recherchant un équilibre entre les besoins pressants et les préparatifs importants, et en s'attachant à mieux comprendre les exigences des citoyens qui, résilients, demandent réparation à l'État après la catastrophe. Les pays examinent les incitations et les freins à la création d'un environnement porteur ; la période actuelle est porteuse de changements pour les pays touchés par les ouragans Irma et Maria et pour les États fortement endettés. Elle leur offre aussi l'occasion d'intégrer les objectifs de développement durable et les stratégies pertinentes aux plans nationaux de développement relatifs à la gestion des catastrophes.

16. Les gains liés à l'atténuation des changements climatiques et à la gestion durable de l'énergie doivent être exploités et le financement des plans d'action intégrés doit être harmonisé. Une réduction de la dette permettrait aux pays d'investir de manière conséquente dans le renforcement de la résilience. Il faut toutefois que les gouvernements respectent le principe de responsabilité et que les fonds soient dépensés de manière appropriée pour bâtir des infrastructures, des systèmes et des sociétés résilients. Dans beaucoup d'États côtiers, il faudrait redéfinir la notion de développement, en particulier dans ceux dont les zones côtières propices au développement sont étroites et l'intérieur des terres est montagneux et volcanique. Il faudrait aussi améliorer la coordination entre tous les types d'administrations et utiliser des données et des systèmes de mesure indiqués pour suivre la progression des projets. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) devrait être harmonisé avec les objectifs de développement durable ; des investissements dans la réduction de la pauvreté, la préservation de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'occupation des sols et les espaces urbains permettraient de construire des sociétés plus sûres et plus progressistes.

17. Avec ou sans changements climatiques, les phénomènes météorologiques extrêmes tels qu'ouragans et tempêtes tropicales continueront de se produire à l'avenir, et les risques géologiques continueront d'exister. Il est donc d'autant plus important de disposer de fonds suffisants pour les secours en cas de catastrophes, en particulier pour les

petits États insulaires en développement. Les donateurs et les partenaires devraient être tenus responsables des engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme d'action pour l'humanité et du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. En outre, les institutions régionales et locales devraient jouer un rôle moteur en la matière, la concurrence devrait être éliminée, les questions liées à l'investissement et à la préparation opérationnelle devraient être traitées, le financement du développement devrait être optimisé et les États devraient se concentrer sur les facteurs de risque sous-jacents.

18. L'administration et la transformation du secteur public, pourtant nécessaires, ne se feront pas sans difficultés à l'avenir, et un degré limité de confiance empêchera les institutions locales d'avoir accès à un financement adéquat. Il convient de contrebalancer les disparités dans l'appui qu'apportent les politiques à l'action climatique et à la réduction des risques liés aux catastrophes et d'adopter une approche plus intégrée de la planification au niveau local. Il faudra améliorer les systèmes de maintien de l'ordre et d'application des lois, et bien coordonner les possibilités de financement, de manière à en faire bon usage.

19. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence) demande à M. Idi-Issa, Secrétaire exécutif adjoint du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, d'expliquer comment le Comité répond aux difficultés posées par la sécheresse récurrente dans le Sahel, en particulier dans un contexte marqué par une grande vulnérabilité et par de multiples risques qui se chevauchent et se renforcent mutuellement, et de présenter l'évolution de la démarche du Comité en matière de gestion des risques de catastrophe.

20. **M. Idi-Issa** (Secrétaire exécutif adjoint du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel), participant à la table ronde, explique que le mandat du Comité, créé en 1973 par six pays à la suite de nombreuses années de sécheresse, est de s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, pour un nouvel équilibre écologique au Sahel. Le Comité compte actuellement 13 États membres, dont les plus récents sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Togo.

21. Depuis 2012, l'Alliance globale pour l'Initiative Résilience soutenue par l'Union européenne, pilotée par le Comité sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union

économique et monétaire ouest-africaine, élabore des normes en vue de la mise en œuvre d'initiatives de résilience au niveau national. Le Comité s'est largement investi dans des programmes régionaux transfrontières de gestion des ressources en eau et de pastoralisme. Un mécanisme de dialogue a été établi pour améliorer la gestion des ressources naturelles et assurer des investissements et des infrastructures optimaux afin de prévenir les conflits et d'atténuer la pression sur la production. Les meilleures pratiques de gestion durable ont été appliquées de manière à conserver des ressources en eau limitées, face au caractère imprévisible de la saison des pluies. Le Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle a mis au point des modèles d'alerte rapide et d'analyse de vulnérabilité. Dans le Sahel, la saison des pluies est la plus importante pour l'agriculture : on y a adopté des techniques de gestion des ressources en eau pour pouvoir continuer à produire pendant la saison sèche prolongée. Ces techniques, de même que les meilleures pratiques, sont diffusées auprès de la société civile, des organisations non gouvernementales internationales et des États membres afin que les populations puissent se les approprier.

22. Le Comité a contribué à l'établissement de mécanismes institutionnels pour la prévention et la gestion des crises alimentaires. Dans le cadre du réseau de prévention des crises alimentaires du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Comité et ses partenaires de développement, à savoir le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Système d'alerte rapide aux risques de famine, se réunissent chaque année pour examiner les résultats de l'analyse des zones à risque. Des cadres de dialogue ont été mis en place pour permettre aux partenaires de développement, à la société civile et aux États d'échanger à tous les niveaux afin d'élaborer des procédures de planification des programmes et projets et d'en assurer le suivi et l'évaluation. Depuis sa création, le Comité a renforcé le dialogue et amélioré les capacités des populations auxquelles il s'adresse ainsi que les services techniques offerts sur le terrain. Grâce à son centre de formation en matière de développement rural, il aide les États membres à renforcer les capacités dont ils ont besoin pour venir en aide aux villages.

23. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence) demande à M. Béavogui, Directeur général de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, d'expliquer comment l'ARC a traité les conséquences des épisodes d'El Niño et de La Niña et de présenter les principaux résultats obtenus, ainsi que

les meilleures pratiques et les enseignements tirés, qui pourraient intéresser d'autres régions.

24. **M. Béavogui** (Directeur général de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques), participant à la table ronde, dit que la création de l'institution a été décidée par les chefs d'État africains en 2012 en raison de la fréquence et de l'imprévisibilité des événements climatiques. En 2014, avec l'assistance financière de l'Allemagne et du Royaume-Uni, l'institution a mis en place une compagnie d'assurance afin de mutualiser les risques. Ainsi, les États ont été en mesure de transférer leurs risques au marché. Depuis l'établissement de l'institution, 33 membres de l'Union africaine ont signé l'accord portant création de la Mutuelle et 17 pays ont établi avec elle un protocole d'accord, condition préalable à toute coopération avec celle-ci. Huit pays ont déjà contracté une assurance, et les États ont payé environ 56 millions de dollars des États-Unis de primes et transféré au marché pour environ 400 millions de dollars de souscriptions. La sécheresse et d'autres phénomènes liés au climat ont depuis sévi dans quatre pays – Sénégal, Mauritanie, Niger et Malawi –, qui ont bénéficié de versements. L'institution compte couvrir aussi les cyclones et les fortes précipitations et prépare des produits d'assurance en cas de maladie contagieuse et d'épidémie.

25. La Mutuelle panafricaine de gestion des risques a appris de son expérience, notamment, que l'affiliation et l'appropriation sont des éléments essentiels en matière de sensibilisation ; que la demande de produits va croissant tant dans le secteur public que privé ; que la mise en place d'une assurance nécessite un réseau pluridisciplinaire et un partenariat effectif, compte dûment tenu des sensibilités politiques ; que, bien que les États soient désireux de souscrire aux régimes d'assurance proposés, ils font face à des contraintes budgétaires et leur marge de manœuvre est réduite, et que le rôle des donateurs est essentiel pour relancer les régimes d'assurance et contribuer à l'action humanitaire globale.

26. L'assurance n'est pas la panacée – elle devrait être une solution de dernier recours – mais elle est intéressante en ce qu'elle permet aux pays de recevoir des fonds rapidement. Qui plus est, en mutualisant les risques, elle permet aux pays de réduire leurs coûts et les incite à traiter les questions stratégiques de gestion des risques de catastrophes de manière à élaborer des politiques appropriées. Plutôt que d'inventer de nouvelles solutions, il est plus simple de démultiplier les mécanismes de protection sociale existants et de renforcer leurs liens avec l'effort humanitaire entrepris sur le continent.

27. Pour ce qui est des contraintes, l'orateur note que l'assurance climatique présente un bon rapport coût-efficacité s'agissant des phénomènes à fort impact, de grande envergure et à faible fréquence, mais qu'elle n'est pas toujours rentable en ce qui concerne les événements de faible ampleur à forte fréquence. L'assurance devrait donc s'insérer dans le cadre d'un ensemble de solutions comprenant d'autres mécanismes, tels que la protection sociale et les provisions pour imprévus. Une autre contrainte tient à la difficulté qu'ont certains pays de payer les primes, en particulier dans le Sahel. Les difficultés techniques ne sont pas toutes résolues, et des efforts sont faits pour renforcer la confiance envers les outils actuellement utilisés, tel que le logiciel de pointe dévolu à la sécheresse. Des partenariats solides et des efforts coordonnés et cohérents seront nécessaires pour faire face aux défis à venir. L'orateur espère que l'Organisation des Nations Unies et son Bureau de la coordination des affaires humanitaires prendront la direction des activités menées en ce sens.

28. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) demande à **M^{me} Lubrani**, Coordinatrice résidente des Nations Unies et représentante du Bureau pour le Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement, de présenter les principaux défis et enseignements tirés dans la région du Pacifique en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention, et d'expliquer comment l'ONU pourrait aider les autorités nationales et régionales à gérer les risques liés aux catastrophes et au climat.

29. **M^{me} Lubrani** (Coordinatrice résidente des Nations Unies et représentante du Bureau pour le Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement), participante à la table ronde, s'exprimant par visioconférence depuis les Fidji, explique que l'appui humanitaire aux pays frappés par une catastrophe fait partie de ses tâches habituelles en tant que coordinatrice résidente. Comme il est certain qu'au moins une catastrophe se produit, chaque année, dans le Pacifique, la gestion des catastrophes liées aux changements climatiques a constitué une priorité lors de l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la région. L'Organisation des Nations Unies promeut aussi des partenariats et un développement tenant compte des risques. Par exemple, un conseil de la résilience face aux catastrophes a été créé aux Fidji pour permettre au secteur privé de coopérer avec les États et les partenaires dans le domaine de l'intervention humanitaire et de la préparation aux catastrophes. L'oratrice préside

l'Équipe humanitaire du Pacifique, qui a tiré de nombreux enseignements du cyclone tropical Gita. La conduite de l'intervention humanitaire par l'ONU a été grandement appréciée, et le travail de préparation a donné des résultats tangibles. Les actions entreprises sont adaptées au contexte spécifique des petits États insulaires en développement ainsi qu'à chaque pays en particulier.

30. Des efforts sont consentis en vue de la mise en œuvre du Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique, qui tient compte tout à la fois des enjeux humanitaires, des questions ayant trait aux changements climatiques et des défis liés aux catastrophes. Il importe d'améliorer les outils et mécanismes disponibles pour aider les États lors de la reprise après sinistre et de la reconstruction. La question du financement est essentielle à cet égard, mais le versement des fonds accuse souvent des retards importants. Il convient de renforcer la gouvernance, car les périodes de reconstruction prolongées peuvent entraîner une instabilité politique préjudiciable aux efforts de relèvement et de reconstruction. Les ministères et bureaux nationaux de gestion des opérations en cas de catastrophe devraient placer la question des risques et de la préparation au cœur de leurs activités, de manière à pouvoir planifier un relèvement rapide.

31. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) transmet aux experts invités, via le système électronique de vote et d'interaction avec l'auditoire en temps réel, la question, posée par la délégation allemande, de savoir comment il est possible d'intégrer plus systématiquement l'alerte rapide et l'intervention précoce au système humanitaire pour créer un système prévisionnel.

32. **M^{me} Goddard** (Directrice de l'Institut international de recherche sur le climat et la société de l'Université de Columbia) indique que la Croix-Rouge allemande a fourni une aide importante, qui a permis la réalisation de nombreux projets pilotes. L'Institut travaille avec le Programme alimentaire mondial et la Croix-Rouge sur l'alerte rapide et l'intervention précoce dans le cadre de mécanismes de financement fondés sur les prévisions, autant de notions peu conformes aux méthodes traditionnelles du système humanitaire, selon lequel il faut d'abord qu'une catastrophe frappe et que ses conséquences soient portées à l'attention des donateurs pour que ceux-ci décident de verser les fonds qui permettront de régler les problèmes.

33. Dans le cadre d'une action prévisionnelle, il est plus difficile de mobiliser des fonds puisque, par définition, les images poignantes des catastrophes qui

marquent les esprits n'existent pas encore, à ce stade. Pour autant, une telle action offre d'importants gains en perspective, non seulement en matière de réduction des pertes humaines et matérielles, mais également en termes d'économies pour les investisseurs qui soutiennent l'action humanitaire. Pour que ce potentiel puisse se réaliser, il faut que le financement fondé sur les prévisions repose sur une information objective.

34. Des organisations internationales comme la Croix-Rouge peuvent utiliser les prévisions d'un phénomène El Niño ou La Niña, par exemple, pour commencer à s'organiser et à planifier en fonction des conséquences escomptées ainsi qu'à solliciter les contributions financières qui permettront d'y faire face. Les informations d'ordre local reçues dans des échelles de temps plus courtes différeront ensuite en fonction de leur source, et il importe donc de veiller à ce que les différentes collectivités puissent disposer de ces informations pour pouvoir intervenir. Il serait difficile de concevoir une méthode s'appliquant à tous les cas de figure.

35. Toutes les prévisions n'ont pas la même utilité ; il importe également de le savoir. Certains modèles de prévision météorologique et de simulation climatique sont de meilleure qualité que d'autres, leur efficacité dépendant dans une large mesure de la façon dont on les utilise. Même les meilleurs modèles ne sont pas parfaits, et le degré d'incertitude fait qu'il est presque impossible de juger si un modèle donné a ou non prévu correctement un phénomène. En revanche, il est possible, avec le temps, de déterminer si un système de prévision offre le degré voulu de fiabilité. L'estimation quantitative du degré d'incertitude doit être probante si l'on veut pouvoir faire une analyse du rapport coûts-avantages des informations qui influent sur une décision. À son tour, une telle analyse est nécessaire pour montrer aux donateurs que leur investissement est financièrement rationnel et judicieux. La vérification des informations étant tout aussi importante, il faut encourager les États à se demander si les prévisions météorologiques, les prévisions climatiques saisonnières ou les prévisions relatives aux changements climatiques ont bien fonctionné comme prévu. Poser ce type de questions permet de contribuer à la transparence des processus, dans l'intérêt du travail humanitaire d'entités comme la Croix-Rouge, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé.

36. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador) estime nécessaire de mener de front l'action humanitaire, l'action climatique et l'action mondiale de réduction des risques de catastrophes, au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), si

l'on veut prévenir et combattre les catastrophes annoncées ou, au contraire, soudaines. Il s'interroge sur la plus-value que peut représenter le débat que le Conseil consacre aux affaires humanitaires dans la perspective de la fusion envisagée de ces programmes, pour supprimer tout doublon entre les résolutions de l'Assemblée générale et les travaux des plateformes régionales et mondiales du Cadre de Sendai. Le Conseil peut contribuer à faire reconnaître dans l'ensemble du système des Nations Unies que ce sont souvent les pays à revenu intermédiaire qui subissent les conséquences humanitaires des phénomènes environnementaux et des catastrophes naturelles et ne peuvent compter ni sur une annulation de leur dette, ni sur un financement immédiat à conditions préférentielles. De fait, après la saison des cyclones atlantiques de 2017, beaucoup de pays des Caraïbes ont fait savoir que leur classement actuel les empêchait de bénéficier de fonds de relèvement à long terme au titre de la coopération. Le Conseil peut également préconiser une méthode tenant compte des risques dans le cadre de la restructuration des équipes de pays des Nations Unies, qui associe l'action de tous les organismes à celle du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, aux fins des objectifs fixés au paragraphe 18 e) et g) du Cadre de Sendai concernant, respectivement, les stratégies de réduction des risques de catastrophe et les dispositifs d'alerte rapide des pays.

37. **M. Hawke** (Observateur de la Nouvelle-Zélande) prédit que les risques liés aux changements climatiques vont fatalement s'accroître, qu'ils toucheront en particulier les petits États et les États insulaires et que, de ce fait, ils susciteront un immense défi en termes de planification et de développement durable. Les collectivités locales sont de plus en plus attentives au problème, tout comme les gouvernements nationaux et la communauté internationale. S'il est impératif de renforcer les capacités nationales, il importe de commencer à « penser local ». Les services et organismes chargés de la gestion des catastrophes sont souvent exigus ou marginaux et ne fonctionnent qu'à temps partiel : ils doivent devenir partie intégrante de la fonction publique, pour être au cœur de la politique et de la planification publiques. L'observateur demande ce que peuvent faire les décideurs pour renforcer encore la résilience en attirant davantage d'investissements et en planifiant à plus long terme, pour qu'elle soit enfin au centre des politiques publiques.

38. **M. Klose-Zuber** (Allemagne) dit que son pays est connu pour prôner un changement de paradigme humanitaire. Au sujet de la question dont la Sous-Secrétaire générale a donné lecture, il importe de trouver des moyens de développer les méthodes d'alerte

rapide et d'intervention précoce dans le cadre du système humanitaire, dont le fonctionnement doit reposer sur des données scientifiques. Puisque l'un des problèmes actuels est le manque de volonté d'investir si l'on n'est pas sûr à 100 % qu'une crise humanitaire se produira effectivement, tout repose sur la capacité de faire des prévisions à différentes échelles. Il faudrait conjuguer les prévisions saisonnières d'El Niño et de La Niña avec les informations météorologiques nationales et les prévisions à court terme pour définir les créneaux d'intervention possibles. La pratique actuelle des gouvernements consiste à attendre, pour agir, qu'une catastrophe se soit produite et que les besoins soient déjà criants.

39. L'intervention précoce correspond aux mesures de lutte prises avant la survenue d'une catastrophe, quand celle-ci est imminente, de façon à réduire les souffrances qu'elle causera, plutôt que d'y réagir a posteriori. Avec la Croix-Rouge et le Programme alimentaire mondial, l'Allemagne est favorable à cette démarche dans l'optique de l'élaboration de mécanismes de financement fondés sur les prévisions ; à cet égard, il convient de définir des seuils scientifiques clairs et de les lier aux financements. Le financement de l'intervention précoce revêt une importance considérable ; il sera intégré à des mécanismes comme le Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui prévoit automatiquement un financement de l'intervention à engager dès que les seuils d'alerte rapide sont atteints. Le réseau Start Network et son dispositif d'anticipation des crises ont une fonction analogue dans le cadre des organisations non gouvernementales. À l'ONU, le Fonds central pour les interventions d'urgence est un très précieux outil de financement de l'intervention précoce, dont la délégation allemande préconise vivement le déploiement dans le laps de temps séparant la prévision d'une catastrophe de sa survenue.

40. Enfin, le nombre de personnes déplacées par des catastrophes s'accroît chaque année dans le monde ; aussi est-il nécessaire, si l'on veut que soit prise au sérieux l'idée que personne ne doit être laissé pour compte, d'accorder plus d'attention à leur protection humanitaire. Il faut aussi renforcer les liens entre les différents outils de réduction des risques, notamment les mécanismes de financement fondés sur les prévisions et les assurances contre les risques.

41. **M. Wang Xu** (Chine) explique que les catastrophes naturelles, qui ont une incidence importante sur son pays, sont très souvent liées au climat. En Chine, les dispositifs administratifs nationaux et locaux de prévention des catastrophes, de

réduction de leurs effets et de secours ont été renforcés et améliorés. Des mécanismes sont notamment prévus pour renforcer la coordination intersectorielle, mieux couvrir chaque zone administrative, encourager une participation plus importante de la population et du marché, et renforcer les capacités de réduction intégrée des effets des catastrophes. Le pays met également en place, aux fins de l'alerte rapide, une plateforme nationale de nouvelle génération destinée à la communication d'urgence des informations, dans le but de renforcer les capacités de suivi, de prévision et d'alerte en cas de catastrophes d'origine climatique.

42. La Chine a apporté son appui et pris part à la coopération et aux échanges internationaux dans le cadre de plateformes telles que la Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation des technologies spatiales aux fins de la gestion des catastrophes naturelles, qu'elle a coorganisée en 2017, ou la Conférence asiatique sur la science et la technologie au service de la réduction des risques de catastrophe, qu'elle a coorganisée en 2018. Les participants des deux conférences ont mis l'accent sur l'utilisation de données spatiales pour le renforcement de la résilience et appelé la communauté internationale à appuyer l'innovation scientifico-technique et l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe.

43. La Chine est prête à coopérer concrètement avec l'ensemble des pays, organismes des Nations Unies et organisations régionales afin d'améliorer la surveillance et la prévision des catastrophes ainsi que les moyens d'alerte rapide et d'échange d'informations, dans le but de permettre un renforcement simultané des capacités de gestion des risques et de la résilience en cas de catastrophe. Elle espère que le prochain rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles, de la phase des secours à celle de l'aide au développement fera fond sur les bonnes pratiques et les données d'expérience mises en commun à l'occasion de la présente séance.

44. **M^{me} Chazalnoel** (Organisation internationale pour les migrations) fait observer que, les catastrophes aboutissant le plus souvent, où qu'elles se produisent, à des migrations et des déplacements forcés, une réflexion s'impose sur la protection des personnes frappées par ces phénomènes, ce qui est d'ailleurs reconnu dans l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Un travail important est en cours à cet égard pour intégrer la gestion des migrations

et des déplacements aux plans de réduction des risques de catastrophe.

45. Dans certaines situations, la mobilité permet de sauver des vies, notamment en écartant les personnes du danger, mais elle peut également, si elle n'est pas bien gérée, augmenter encore la vulnérabilité. Les plus vulnérables étant ceux qui se trouvent pris au piège dans une zone sinistrée sans pouvoir en sortir, il importe d'améliorer la gestion des migrations et des déplacements, et ce non seulement pour réduire les risques inhérents à ces situations, mais aussi et surtout, pour renforcer la résilience des groupes vulnérables. La représentante demande aux experts ce qu'il faudrait faire pour intégrer la question des migrations et des déplacements à l'action humanitaire dans le cadre des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles.

46. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence), transmettant une autre question posée au cours de la séance par voie électronique, demande aux experts quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour que les personnes déplacées du fait des changements climatiques reçoivent de la communauté internationale l'aide et la protection dont elles ont besoin.

47. **M. Lumumba Idi-Issa** (Secrétaire exécutif adjoint du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel), expert invité, répondant au représentant de la Nouvelle-Zélande, fait observer que la question de la volonté politique est un problème délicat et complexe, dont il est regrettable que dépendent, bien souvent, les décisions.

48. Passant aux problèmes rencontrés par le Comité, l'invité indique que l'utilisation, aux niveaux communautaire et territorial, de certains outils éprouvés d'analyse de la vulnérabilité remonte déjà à une trentaine d'années. Ces outils ont pour but de permettre l'établissement d'un consensus entre les principaux partenaires de la lutte contre l'insécurité alimentaire aux niveaux bilatéral et régional. Il existe bien un cadre harmonisé d'analyse des risques et tous les États membres ont accepté d'appliquer un cycle d'analyse des données, qui va de leur collecte, à des endroits précis, à leur traitement, en passant par leur analyse, et qui sert à définir la saison humide, la saison productive, et d'autres tendances.

49. Dans certains États membres, il est arrivé que les données soient accaparées – prises en otage, en quelque sorte – par le parti le plus puissant de l'appareil politique, qui refuse ensuite de les publier. Le Comité, qui est un organisme intergouvernemental dont le

fonctionnement dépend de ses États membres, est obligé d'attendre, pour prendre des mesures, la publication officielle des résultats et leur acceptation par l'État membre concerné. Indépendamment de la question de savoir si l'ensemble des protagonistes, à la base, ou des techniciens aux niveaux local, régional et national, s'accordent sur les données, ces dernières sont donc l'objet, parfois, d'une mainmise et d'une exploitation visant à obtenir certaines ressources, voire à influencer le cours des élections. En pareil cas, lorsque, dans certaines régions ou sous-régions d'un pays, ce sont, souvent, les intérêts d'une poignée de décideurs qui priment, il est parfaitement légitime de poser certaines questions. La fiabilité des données obtenues passe par la transparence de leur processus de collecte et d'analyse et par la participation de l'ensemble des parties prenantes au niveau local.

50. Les différents protagonistes doivent apprendre à travailler, unis, de façon plus cohérente, au niveau de la planification comme de l'intervention. À titre d'exemple, les représentants de l'ensemble des États membres sont attendus à Dakar à la fin du mois, avec leurs données et leurs consignes officielles, pour examiner la situation qui règne au Sahel. Les décisions politiques, dans ce type de contexte, doivent être aussi fermes et transparentes que possible, si l'on veut déterminer avec précision où se trouvent les goulets d'étranglement, et où et comment intervenir. On permettra ainsi aux agents humanitaires et aux partenaires qui financent les actions de développement à long terme de mieux interagir, tout en leur donnant des occasions de gérer les problèmes rencontrés par les populations.

51. **M. Prasad** (Fidji) estime que l'accent doit être mis sur l'intervention locale, étayée par une coordination nationale et un soutien international. L'adaptation et la résilience passent par un grand nombre d'interventions locales, comme la distribution de stocks trimestriels ou quadrimestriels de médicaments dans les centres médicaux locaux, ce qui permet d'éviter de déployer l'armée pour acheminer les secours après une catastrophe. Il s'agit notamment d'améliorer les procédures de passation des marchés, la gouvernance, les moyens de stockage et la gestion. L'adoption de procédures climatiquement rationnelles nécessite un grand nombre d'interventions locales intégrées ; il serait intéressant d'en savoir plus sur les méthodes employées à cet égard par la Chine. L'ONU peut jouer un rôle sous la forme de renforts, d'une assistance, des connaissances qu'elle met à disposition et de la coordination de ces actions. Dans les catastrophes de moindre ampleur, la plupart des ressources nécessaires, en matière d'assistance, sont fournies par les autorités

locales, tandis que pour les catastrophes à grande échelle, c'est le gouvernement du pays qui finance la plus grande partie des coûts.

52. **M. Béavogui** (Directeur général de la Capacité africaine de gestion des risques) explique que la viabilité et l'efficacité des interventions sont étroitement corrélées au développement des capacités locales. Il est donc nécessaire de renforcer les politiques publiques aux échelons local et national, d'améliorer les capacités de taxologie des profils de risques, de bien planifier les imprévus et de promouvoir des modes novateurs de financement et d'exécution. La recherche-développement, notamment dans les techniques de pointe de la modélisation mathématique, de l'indexation et des questions de protection sociale, reste nécessaire si l'on veut mettre en place un système intégré efficace. Les progrès et la qualité des résultats futurs dépendront largement des partenariats avec des experts des différents domaines.

53. **M^{me} Lubrani** (Coordonnatrice résidente des Nations Unies et représentante du Bureau pour le Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement), prenant la parole depuis les Fidji par visioconférence, indique que la région du Pacifique offre de bons exemples de démarches intersectorielles. Pour la préparation aux catastrophes, l'intervention, le relèvement et la reconstruction, la nouvelle génération d'équipes de pays devra procéder différemment en matière de planification et d'intervention. C'est pourquoi, il importe que l'Organisation dispose de compétences spécialisées à cet égard.

54. Les migrations dues aux phénomènes climatiques, en ce qu'elles sont reliées aux déplacements de populations, sont actuellement étudiées par des entités telles que l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations et le Programme des Nations Unies pour le développement, mais un suivi plus important s'impose. Concernant le déplacement interne, par exemple, il a été question de déplacer toute la population d'une des îles de Vanuatu en raison de l'activité d'un volcan. Dans ce genre de situations, il importe d'engager une réflexion très à l'avance et d'aborder tous les aspects en présence, dont certains sont politiquement névralgiques, comme l'accès à la terre, les questions foncières et les questions d'urbanisme. Dans le contexte du Pacifique, en particulier, il est nécessaire de perfectionner les compétences et de permettre à toutes les composantes du système de mieux assister les gouvernements dans l'action qu'ils mènent pour optimiser la planification et les interventions.

55. En réponse à une question concernant sa mission, la Coordinatrice résidente explique que, faisant office de passerelle entre les secours humanitaires et les organismes nationaux chargés de la gestion des catastrophes, elle doit veiller à ce que ceux-ci aient les moyens d'agir et la capacité d'aborder la préparation à la catastrophe suivante sitôt la première jugulée, dans une coordination parfaite entre les ministères des finances et du plan. L'ONU collabore avec les gouvernements dans certains des pays où ce travail passe par une révision des lois et des procédures en place.

56. **M^{me} Goddard** (Directrice de l'Institut international de recherche sur le climat et la société de l'Université de Columbia) souligne qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des services météorologiques et hydrologiques nationaux et des organismes qui en dépendent afin que les pays soient équipés pour générer leurs propres données. Cette opération n'est pas sans risques sur le plan politique, si les informations émanant de l'extérieur du pays sont différentes de celles qu'il produit lui-même. Il importe donc en même temps d'insister sur l'objectivité des données. Les experts chargés de livrer ces informations et ces données doivent être en mesure de relever certains des défis rencontrés à cet égard, tout en aidant les collectivités à travailler avec les acteurs et les décideurs, dans le domaine humanitaire, par exemple, ou celui des ressources naturelles, pour leur permettre de mieux comprendre les situations.

57. Dans le contexte de l'Organisation météorologique mondiale, de la Troisième Conférence mondiale sur le climat et du Cadre mondial pour les services climatologiques, intervenant à l'échelon national, le degré de spécialisation nécessaire dans chacun des quatre piliers des services climatologiques est de plus en plus élevé. Il est primordial de disposer de ces compétences spécialisées et de permettre à ceux qui créent, traduisent et utilisent de tels contenus de travailler à partir de l'information la meilleure et la plus objective possible.

58. Résumant le débat, **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) évoque la menace existentielle que représentent les changements climatiques pour les petits États insulaires en raison de leur vulnérabilité particulière à cet égard. Il convient de renforcer la coordination et les partenariats à tous les niveaux, tout en soulignant le rôle indispensable que jouent les organisations nationales et régionales dans la réponse apportée aux phénomènes météorologiques extrêmes. Pour relever ces défis, les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de l'action climatique

doivent collaborer plus étroitement et mettre en commun leurs ressources, leurs outils et leur savoir-faire.

59. Grâce aux progrès dont ont bénéficié les systèmes de prévision et d'alerte rapide, les phénomènes météorologiques extrêmes ne surviennent plus par surprise et sont désormais relativement prévisibles. Il convient d'évoluer de plus en plus vers une conception prévisionnelle de l'aide humanitaire. Pour pouvoir atténuer les effets des phénomènes météorologiques extrêmes et sauver des vies, il faut que l'alerte rapide débouche sur une intervention précoce, reposant sur un financement fiable et rapide et des données précises. Il importe d'avoir mis en place la planification et le financement nécessaires pour l'intervention précoce avant que la catastrophe ne frappe, et de recourir plus largement aux mécanismes de financement novateurs.

60. Lorsqu'il s'agit de « reconstruire en mieux », la résilience des communautés passe par la prise en compte des risques climatiques et des risques de catastrophe, la réduction de ces risques devant faire partie intégrante du développement durable. En s'attachant à renforcer la résilience des populations vulnérables aux chocs climatiques, la communauté internationale veillera collectivement à ce que celles-ci ne soient pas laissées pour compte, tout en apportant une réponse sur le plan des problématiques de mobilité des populations. La Sous-Secrétaire générale dit que le Conseil a également entendu les questions et les idées qui lui ont été communiquées dans le but de renforcer ses travaux et ceux de l'Organisation des Nations Unies.

61. **Le Président** fait état du choc que lui a causé la nouvelle concernant un éventuel déplacement de la population d'une île. Une île des Caraïbes s'est presque retrouvée rayée de la carte. Verra-t-on encore d'autres événements de ce genre se produire à l'avenir, et particulièrement dans les 20 ou 30 prochaines années ? Combien de fois ces populations devront-elles repartir de zéro et reconstruire entièrement leur vie ? Il importe dans tous les cas de penser aux enfants, qui représentent l'avenir. Peut-être faudra-t-il envisager de nouvelles formes de peuplement, de nouveaux matériaux de construction ? La densité démographique continuera d'augmenter et le monde, en 2050, sera plus urbain que rural. Quelles en seront les répercussions pour l'humanité et comment planifier en conséquence ? Au vu des communications que le Conseil a entendues durant la séance, il semble probable que beaucoup d'États insulaires n'atteindront pas les objectifs de développement durable d'ici à 2030. La violence et la férocité des catastrophes naturelles récurrentes, comme le tsunami de 2011 au Japon, sont une indication du tort que l'humanité a fait à la planète.

62. La menace des changements climatiques n'est pas une abstraction, immatérielle et lointaine. C'est, déjà, une triste réalité pour de nombreuses populations, les catastrophes ayant manifestement le potentiel d'effacer en quelques heures des années de progrès en matière de développement. Chaque année, des millions de personnes sont forcées de quitter leur foyer pour échapper à des catastrophes ou aux effets des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et de la désertification, qui les empêchent de continuer de subvenir correctement à leurs besoins, notamment dans l'agriculture.

63. Toutefois, quelque destructrices qu'elles soient, ces catastrophes saisonnières récurrentes n'en sont pas moins prévisibles, si bien qu'il est possible de s'y préparer efficacement et de sauver ainsi des vies, de préserver des moyens de subsistance et d'économiser du temps et de l'argent. Pour ce faire, il faut commencer par comprendre les problématiques et les inconvénients des pratiques actuelles. Les capacités et les bonnes volontés locales, nationales et régionales, appuyées par les organisations internationales et leurs partenaires, joueront un rôle de premier plan dans le renforcement de la résilience face aux catastrophes et aux effets des changements climatiques. Les financements fondés sur les prévisions, les assurances contre les risques de catastrophe et d'autres formes de financement novateur sont des outils prometteurs qu'il convient de développer pour qu'ils puissent répondre aux besoins et de compléter par d'autres instruments. Les possibilités de collaboration, face à ces questions, sont considérables ; aussi la communauté internationale se doit-elle d'en tirer parti, dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

La séance est levée à 17 h 50.